

« Ils vont défigurer notre plaine de Garonne » : à Meilhan, 30 hectares de panneaux photovoltaïques à 4 mètres de haut

Jérôme Jamet

Alors qu'un projet d'agrivoltaïsme de 7 hectares approuvé par les élus de Meilhan fait l'objet d'une enquête publique, un autre projet solaire bien plus vaste situé le long du canal a reçu un avis négatif. Le promoteur Renner Energies a quand même déposé un permis de construire

Un avis défavorable du Conseil municipal suffira-t-il pour arrêter le projet de centrale photovoltaïque dans la plaine alluviale de la Garonne ? Régine Povéda, la maire de Meilhan-sur-Garonne, aimerait y croire. Mais dans ce dossier, comme pour tous les autres parcs solaires qui sortent de terre en Lot-et-Garonne, c'est le préfet Daniel Barnier qui aura le dernier mot. Quoi qu'en pensent élus et riverains.

Le 16 décembre 2024, le Conseil municipal du village s'est prononcé contre le permis de construire déposé par l'industriel Renner Energies. Les installations d'une puissance de 15 MW crête doivent s'étendre sur une trentaine d'hectares, clôturée avec des panneaux à 4 mètres de haut, afin de permettre une activité agricole en dessous. Cultures céréalières, fraises et pépinière d'arbres fruitiers sont annoncées sous les « trackers dynamiques » qui suivront la course du soleil.

« Le projet est à Cantis, à l'entrée du village, en face de l'église Saint-Barthélemy de Tersac inscrite aux Monuments historiques. Ils vont défigurer notre plaine de Garonne », déplore l'élue. « Ça aura l'air de quoi avec une mer de panneaux photovoltaïques. »

La valeur du paysage

Que vaut un paysage de campagne ? La question est posée à chaque projet. Actuellement, sept font l'objet d'une enquête publique en Lot-et-Garonne. À Meilhan, Renner Energies, groupe belge associé au géant américain de l'investissement BlackRock, a promis « des aménagements paysagers ». « Des haies pour cacher 30 hectares de panneaux à plus de 4 mètres de haut, ce ne sera jamais suffisant », alerte Régine Povéda. « Les riverains vont lancer une pétition. Imaginez-vous vivre avec ça sous les yeux ? »

Au-delà de la défense du paysage dans ce village touristique fréquenté par les plaisanciers et les cyclistes qui parcourent le canal, c'est le concept d'agrivoltaïsme que questionne l'élue. « Que l'on développe de l'agrivoltaïsme sur des terres pauvres, pour du pâturage, je le comprends. On a d'ailleurs approuvé un projet à taille humaine à Bobineau (lire encadré, NDLR). On n'est pas contre le photovoltaïque, mais pas sur les terres alluviales très riches de la vallée de la Garonne où l'on peut faire pousser tout ce que l'on veut. »

Régine Povéda convient de « la ressource que représente le photovoltaïque pour les agriculteurs ». Tout comme les retombées dans les caisses de la commune. « Mais on ne peut

pas tout accepter au nom de l'argent. On doit réaliser des parcs solaires là où c'est possible et pas n'importe où. »

Enquête publique

Chez Renner Energies, on s'étonne de la position du conseil de Meilhan. « L'avis négatif ne remet pas en cause le projet que nous avons déjà retravaillé suite aux remarques des élus. Nous avons notamment réduit la zone la plus proche du canal, avec une bande sans panneaux. C'était le souhait de Madame Povéda", souligne Thomas Bengold. Le chef de projet de Renner Energies se dit « surpris » par la réaction des élus et relativise la valeur du paysage. « Entre les grands silos agricoles et la déchetterie juste à côté, ce n'est pas le pinacle de la vallée de la Garonne. Fin août, lors de la réunion du comité de projet, nous n'avions pas le sentiment d'une opposition farouche. »

Dans le compte rendu de cette réunion, Renner Energies dit même avoir été « encouragé par la commune à proposer l'offre de fourniture d'électricité aux riverains du lieu dit Tersac ». « C'est faux », réagit Régine Povéda. « Nous n'avons rien encouragé ni approuvé du tout. Nous n'avons pu que constater ce que l'on nous disait. »

Le permis de construire est actuellement instruit par les services de la Direction des territoires. L'enquête publique pourrait être programmée en fin d'année.

[Cet article est paru dans Sud Ouest \(site web\)](#)